

Dossier



INAUGURATION DE LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LAÏCITÉ

16 décembre 2016 • Champ-Fleuri

Le Département aux côtés des Réunionnais

ÉDITORIAL



La Place des Droits de l'Homme, est un haut lieu de rassemblement riche en symboles. Lieu de recueillement, de dialogue, de combat contre les injustices et les inégalités, c'est aussi un lieu où sont défendues les valeurs républicaines, liberté, égalité, fraternité, solidarité et je rajouterai, laïcité, un terme qui a une signification particulière à La Réunion.

En effet, La Réunion, plus qu'ailleurs, est une terre qui a su appliquer l'esprit de la loi de 1905, comme le rappelle le Professeur Baubérot, éminent sociologue et historien.

Ici, chacun peut vivre sa croyance, ou sa non croyance, dans la tolérance et le respect d'autrui. La liberté de conscience épouse parfaitement le principe de libre exercice des cultes.

Cette osmose apparaît comme une évidence quand on sait l'histoire du peuplement de La Réunion. Des vagues successives. Des traditions diverses. Des religions variées. Mais une capacité unique à rassembler les femmes et les hommes dans le respect de leurs diversités, des cultes et des croyances de chacun.

C'est pour inscrire cette réalité historique et sociétale dans un lieu riche en symbole que le Département a souhaité rebaptiser cet espace en « Place des Droits de l'Homme et de la Laïcité » et inaugurer cette stèle réalisée par l'artiste Xavier Daniel. Elle est la traduction de la volonté du Département d'illustrer ce vivre ensemble et ce respect profond du principe de laïcité, héritage d'apports successifs, héritage aussi de la volonté de nos ancêtres d'ancrer durablement La Réunion dans la France, en tant que territoire, mais aussi dans le partage et le respect des valeurs de la République.

Nassimah Dindas

Définition

Page 5

Inauguration de la Place des Droits de l'Homme et de la Laïcité

Page 6

Mémoire/notice d'œuvre

Page 7

4

Inauguration place des
Droits de l'Homme et de
la Laïcité



DÉFINITION

LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 CONCERNANT LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

ARTICLE 1

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ARTICLE 2

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes...

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ARTICLE 1^{ER}

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

5

Inauguration place des
Droits de l'Homme et de
la Laïcité

INAUGURATION DE LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA LAÏCITÉ

POURQUOI « PLACE DES DROITS DE L'HOMME » ?

1989

Le parvis situé face au Têât de Champ Fleuri, propriété du Département de La Réunion, a pris le nom de « Parvis des Droits de l'Homme » le 28 octobre 1989 à l'occasion de la Journée de « La Réunion pour les Droits de l'Homme dans l'océan Indien » organisée par ATD Quart-Monde. Plusieurs personnalités de l'île ainsi que des représentants de la zone océan Indien étaient présentes.

Une plaque reprenant la phrase du Père Joseph Wrésinski « Là où les hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les Droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré » et traduite en 7 langues a été inaugurée.

Depuis cette date, cette place accueille de nombreux rassemblements pour la paix ou pour des recueils.

2005

Nassimah Dindar, Présidente de la Collectivité départementale, met en place, pour célébrer le centenaire de la loi de 1905, une Semaine de la Laïcité avec des expositions, organisation de colloques, de rassemblements festifs (attente avec web des photos)

2016

Le Département veut affirmer que la laïcité est indissociable des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et que tous ces idéaux soudent la Nation car ce sont des ancrages dans l'histoire politique et philosophique de la France, de solides points d'appui pour le temps présent et solides repères pour aborder le futur.



6

Inauguration place des
Droits de l'Homme et de
la Laïcité



QU'EST CE QUE LA LAÏCITÉ ?

- La laïcité n'est pas une religion, elle est un principe d'équilibre, une garantie ;
- La laïcité n'est pas davantage l'ennemie des religions ;
- la laïcité est un principe d'organisation de la société fondé sur la séparation des églises et de l'État et sur la neutralité de l'État. L'État qui reconnaît la liberté de conscience, qui protège le croyant autant que le non-croyant. L'État qui assure la liberté de religion et qui est libre par rapport aux religions.

POURQUOI LA LAÏCITÉ EST-ELLE SI IMPORTANTE À LA RÉUNION ?

« La Réunion, plus qu'ailleurs, est une terre qui a su appliquer l'esprit de la loi de 1905 ».

La Réunion a fait vivre l'esprit de cette loi, lui a offert une dimension, une harmonie, une sérénité et en définitive une singularité telle que des chercheurs ont pu évoquer une « laïcité...réunionnaise ».

Cette version réunionnaise de la loi de 1905, est due à l'histoire du peuplement de La Réunion.

Des femmes et des hommes arrivent sur une île avec leurs traditions culturelles et spirituelles. Des contacts, des

échanges, des mariages, des métissages, et finalement une capacité exceptionnelle à intégrer et à rassembler les gens, les civilisations.

Ce dialogue est depuis une quinzaine d'années en permanence à l'œuvre dans la société réunionnaise au travers d'un groupe de dialogue interreligieux.

Ce 16 décembre 2016, une place est désormais dédiée, dans l'île, aux droits de l'Homme et à la Laïcité. Elle est la traduction de la volonté du Département d'illustrer ce vivre ensemble et ce respect profond du principe de laïcité, héritage d'apports successifs, héritage aussi de la volonté des ancêtres d'ancrer durablement La Réunion dans la France, en tant que territoire, mais aussi dans le partage et le respect des valeurs de la République.

Cet acte est matérialisé par une plaque et par une œuvre, réalisée par l'artiste Xavier Daniel.

7

Inauguration place des
Droits de l'Homme et de
la Laïcité

MÉMORANDUM/NOTICE D'ŒUVRE

HUMANITÉ(S) 12016 • 4M X 4M X 7M

Le Conseil Départemental a souhaité la création d'une œuvre dans l'espace public de Champ Fleuri entrant en résonance avec les Droits de l'Homme et la Laïcité.

L'œuvre de l'artiste Xavier Daniel intitulée Humanité(s) est une proposition qui se veut à la fois exister dans l'espace physique, mais aussi dans celui du symbole.

Cette œuvre est le fruit de recherches plastique, d'expérimentations, d'installations menées à La Réunion et dans le monde depuis plus de 8 années. Elle doit être considérée comme étant un point de convergence particulier au sein d'un réseau préexistant de dimension régionale - l'océan Indien, tendant à rayonner de part le monde.

Sculpture monumentale de 4 m x 4m x 7 m de haut intégrée à la pelouse, cette œuvre formalise la devise de la République « Liberté, Egalité, Fraternité » auquel sera adjoint un quatrième mot : Laïcité.

Humanité(s) se réfère à la fois à la notion d'humanité, à l'humanité entière, dont l'image Réunionnaise prouve qu'elle est le résultat de métissages d'Humanités, de cultures diverses pouvant trouver un point commun dans la République.

Elle est orientée selon un plan de base qui suit les axes nord-sud/

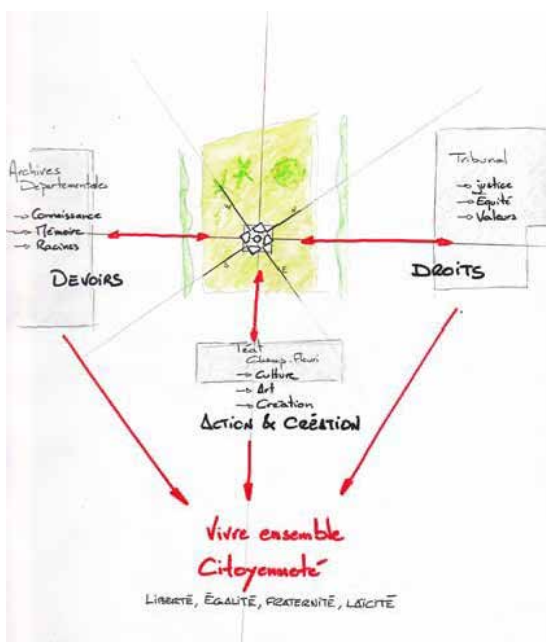
est-ouest, comme une boussole, un cadran solaire et fait référence aux directions des 4 continents à l'origine du peuplement de l'île.

Simultanément, le lieu n'est pas anodin, Humanité(s) est à la croisée des Archives Départementales, lieu de mémoire, du Tribunal, lieu d'exercice du Droit, et du Têat Champ Fleuri, espace de diffusion de la culture.



8

Inauguration place des
Droits de l'Homme et de
la Laïcité

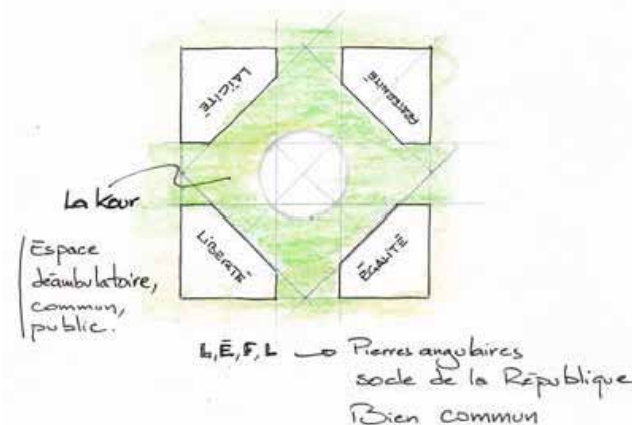


La partie visible de l'œuvre est construite sur la base de carrés et de cercles concentriques. Elle est le fruit de longues recherches sur les archétypes fondamentaux rencontrés dans les figures symboliques ou sacrées des cultures de part le monde, et donc Réunionnaises.

CARRÉ SYMBOLE DE LA MATIÈRE ; CERCLE SYMBOLE DE L'ESPRIT.

Il s'agit de créer un espace sacré lié à la quadrature du cercle, on passe du carré représentant la matière, au cercle représentant le spirituel. La synthèse des deux : l'humain de demain.

Entre le carré visible extérieur, et le disque central : un espace déambuloire -la kour- invite le spectateur à se positionner à l'intérieur de l'œuvre, comme une nécessaire présence et implication de l'humain dans la société. La République sans l'engagement de ses citoyen(ne)s n'est qu'utopie.



Humanité(s) fonctionne aussi selon une dynamique verticale :

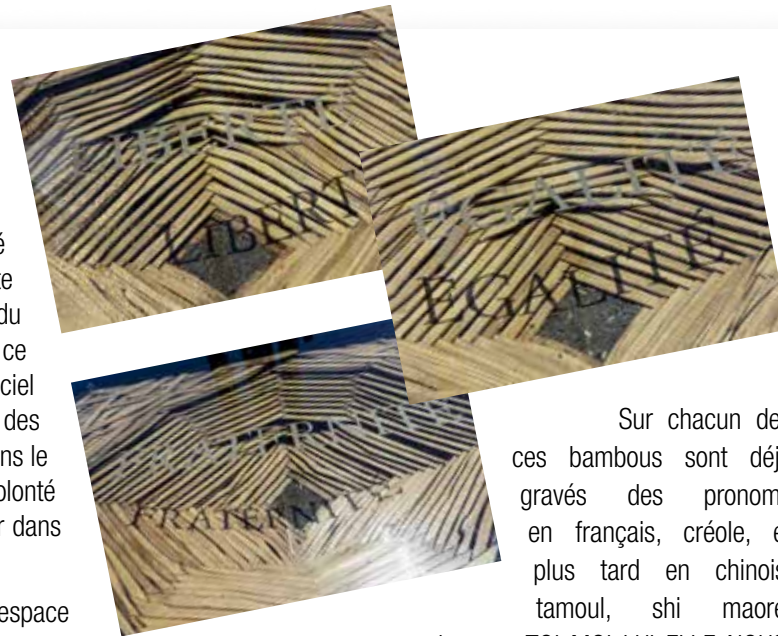
On part du carré au fond de chacun des 4 coffres : La terre, le sous-sol, les racines, les origines. Chacun, disposé aux 4 points cardinaux, représente les 4 continents d'où vient la population Réunionnaise. À l'intérieur de chaque écrin, une structure de bois de goyavier en escalier représente l'avancée et l'élévation des sociétés-cultures. Juste sous le niveau du sol, la structure de goyavier s'entrecroise en direction des coins, en direction des autres boîtes, donc des autres cultures ; convergence, croisements, prémices du métissage, de la multiculturalité.

MÉMORANDUM/NOTICE D'ŒUVRE

Au niveau du sol, et en légère inclinaison portant le regard vers un centre commun, quatre plaques de verre sur lesquelles sont gravés les quatre mots **LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, LAÏCITÉ**, protègent ces écrins : Pierres quadrangulaires de la République, et de la société Réunionnaise. De jour l'ombre portée des mots se projette sur les structures goyavier, en évoluant incessamment du lever au coucher du soleil, et au cours de l'année. De nuit, ce sont ces mots qui s'illuminent, et semblent flotter entre ciel et terre, entre potentiel et réalisation ; ils sont aussi tels des phares de la civilisation moderne. Ce niveau est fondu dans le plan du sol, notre support physique, comme par une volonté de porter la société moderne, et ainsi se retrouve exister dans l'ensemble du territoire.

En se rapprochant du centre de l'œuvre, passé l'espace déambulatoire -espace commun, de rencontre, la Kour- on parvient au disque central, de diamètre $\sqrt{2}$ (racine de 2, soit 1,414m), exactement la mesure du pan tronqué des 4 plaques de verre aux 4 angles.

De ce disque, symbolisant la réunion des cultures, La Réunion, s'élève 9 bambous, comme portés par un élan commun qui s'élancent vers le ciel, l'avenir, ... Le plus haut culmine à 7 mètres du sol, chiffre de la spiritualité.



Sur chacun des ces bambous sont déjà gravés des pronoms en français, créole, et plus tard en chinois, tamoul, shi maoré, commorien etc. : TOI, MOI, LUI, ELLE, NOUS, EUX, AMWIN, AOU, LI, EL, NOU, ZOT, BANNA, ... Chaque entre-noeud de bambou représente ainsi une vie humaine, chaque bambou – où une génération s'appuie sur la précédente pour préparer la suivante, celle de nos enfants- représente une destinée générationnelle, l'ensemble des bambous est ainsi l'expression de la destinée commune de l'humanité, dont la société réunionnaise est l'exemple vivant.

10

Inauguration place des
Droits de l'Homme et de
la Laïcité



Finalement, **Humanité(s)** se trouve à la croisée des trois dimensions d'espace, et de celle du temps.

Le lieu où l'humain de demain trouve sa justification et son équilibre, en nécessaire interaction avec les autres, en s'appuyant sur l'expérience des anciens pour préparer le monde de demain sous les auspices de la quadrature :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, LAÏCITÉ

De ce centre invisible, l'œuvre rayonne sur le plan horizontal au-delà même de l'installation proprement dite et du territoire de l'île. Ainsi, elle peut donner lieu à formaliser les liens et partenariats que le Département pourrait établir avec les autres territoires de l'océan Indien. La plaque de présentation de l'installation est là pour le rappeler.



11

Inauguration place des
Droits de l'Homme et de
la Laïcité



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99
www.cg974.fr